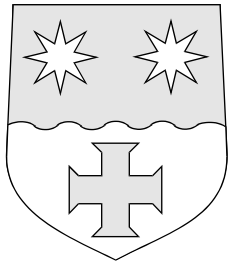


LINTGEN



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par sa décision du 29 août 2023, Réf. : 19595/9C, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 23 mai 2023 portant adoption du projet d'aménagement particulier PAP NQ-SD-L01 dénommé « Rue de Diekirch » concernant des fonds sis à Lintgen, commune de Lintgen, au lieu-dit « Rue de Diekirch », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société « Crown Developmernt S.à.r.l. » de Lintgen.

Lintgen, le 14 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,